



© Laurent



© Eugène



© Laurent Le Mouel



Le Corbeau freux

Evolution de la population
nicheuse en Eure-et-Loir

Enquête 2025

Eure-et-Loir Nature

02.37.30.96.96

www.eln28.org



Réalisation :

Association Eure-et-Loir Nature

Association départementale de loi 1901

Étude et protection de la nature et de l'environnement depuis 1992

Fédérée à France Nature Environnement et agréée par l'Éducation nationale

BEAUDOIN Cédric

Référent du Groupe naturaliste

DOUBLET Michel

Coordinateur de l'enquête

Crédit photos : Eure-et-Loir Nature sauf mentions contraires

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'enquête et à tous les observateurs ayant fait remonter les observations via la base de données *Obs'28*

Beaudoin Cédric, Catherinot Yves, Dewulf Cyprien, Dhuicq Pascal, Doublet Michel, Guéret Eric, Houssier Alain, Le Mouel Laurent, Leterme Thierry, Martins Josépha, Pelletier Frédéric, Potiron Jean-Luc et Rousseau Jean-Luc.

TABLE DES MATIERES

1. Le Corbeau freux.....	4
2. Protocole	5
2.1. Le maillage.....	5
2.2. Les inventaires	5
3. résultats.....	6
3.1. Les colonies	6
4. Discussion	9

1. LE CORBEAU FREUX

Le Corbeau freux fait partie de la famille des corvidés au même titre que la Corneille noire, le Geai des chênes, la Pie bavarde et le Choucas des tours, pour les espèces que l'on peut observer dans le département.

C'est une espèce grégaire et sociale qui ne passe pas inaperçue puisqu'elle forme des colonies plus ou moins denses dans les boisements de campagnes ou d'agglomérations. Depuis des décennies, cette espèce est considérée comme un nuisible. Ce terme est maintenant remplacé par celui d' « Espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD) puisqu'elle est considérée comme responsable de perte de récoltes par les agriculteurs. Elle est donc soumise à des tirs de régulations ou du piégeage. Il n'y a aucune limite aux nombres d'individus prélevés mais simplement des interdictions de tirs directement dans les nids.

C'est pourtant une espèce menacée en Europe avec un statut « Vulnérable » sur la dernière liste rouge européenne (*European RedList of Birds, 2021*) qui considère que les populations nicheuses ont décliné de l'ordre de 30 % dans ces principaux bastions russes, polonais et français. Le Corbeau freux n'est pas listé sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine puisque le déclin est moins marqué que dans d'autres pays européens. Toutefois à des échelles locales, des prélèvements trop nombreux d'individus pourraient être néfastes ou tout simplement déplacer le problème.



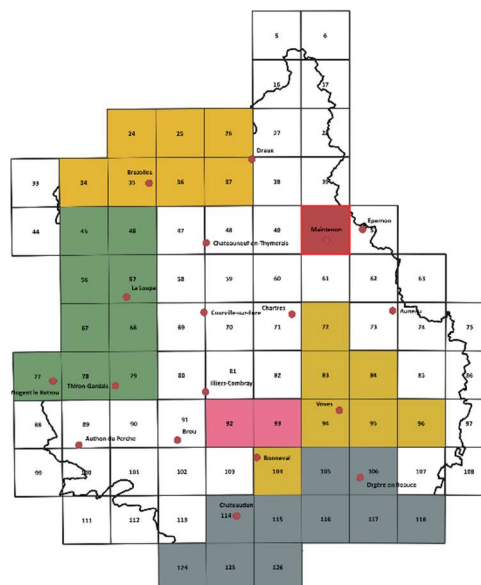
Photo ci-dessus : colonie urbaine dans la commune de Nogent-le-Rotrou (© Cédric Beaudoin).

2. PROTOCOLE

2.1. LE MAILLAGE

Le territoire départemental a été divisé en un maillage de 10 x 10 Km afin d'avoir un bénévole qui prospecte une ou plusieurs mailles pour y repérer les colonies.

Au total en 2025, 36 mailles de 10 Km² ont été parcourues entièrement par 8 bénévoles. A cela, a été ajouté les observations opportunistes réalisées par les bénévoles qui ont intégré les données dans *Obs'28*.



2.2. LES INVENTAIRES

La recherche de colonie a été effectuée dès le début du mois de mars, période où les Corbeaux freux sont déjà bien installés sur les colonies et les feuilles des arbres ne dissimulent pas les nids.

Lorsqu'une colonie a été repérée, un dénombrement des nids actifs a été réalisé en observant les corbeaux sur les nids, les apports de matériaux ou les querelles de territoire. Il a été demandé également aux bénévoles de décrire les arbres porteurs et de qualifier la colonie entre milieu « urbain » et « rural ».



Photo ci-dessus : colonie urbaine dans la commune de Lormaye (© Laurent Le Mouel).

3. RESULTATS

3.1. LES COLONIES

Les inventaires et les observations opportunistes ont permis de déceler **41 colonies de Corbeaux freux avec une population nicheuse de 1341 nids actifs** (tableau 1). Les colonies sont de tailles variables et comptent entre 7 et 125 nids actifs. Toutefois, si on totalise les différentes colonies autour des agglomérations, on dénombre 203 nids à Nogent-le-Rotrou et de 84 nids autour de l'agglomération de Chartres.

	2025	2015-2020
Population totale estimée	1341	1251
Nombre de colonies	41	27
Nombre de nids moyens/colonie	33	46

Tableau 1 : chiffres et évolution de la population nicheuse de Corbeaux freux en Eure et Loir

Les colonies sont surtout réparties aux alentours du tissu urbain comme à Chartres, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, etc... Puis les colonies en milieu rural se sont également rapprochées de l'homme puisqu'ils s'installent dans les parcs urbains ou dans les alignements d'arbres au bord des routes ou des cours d'eau (Figure n°2).

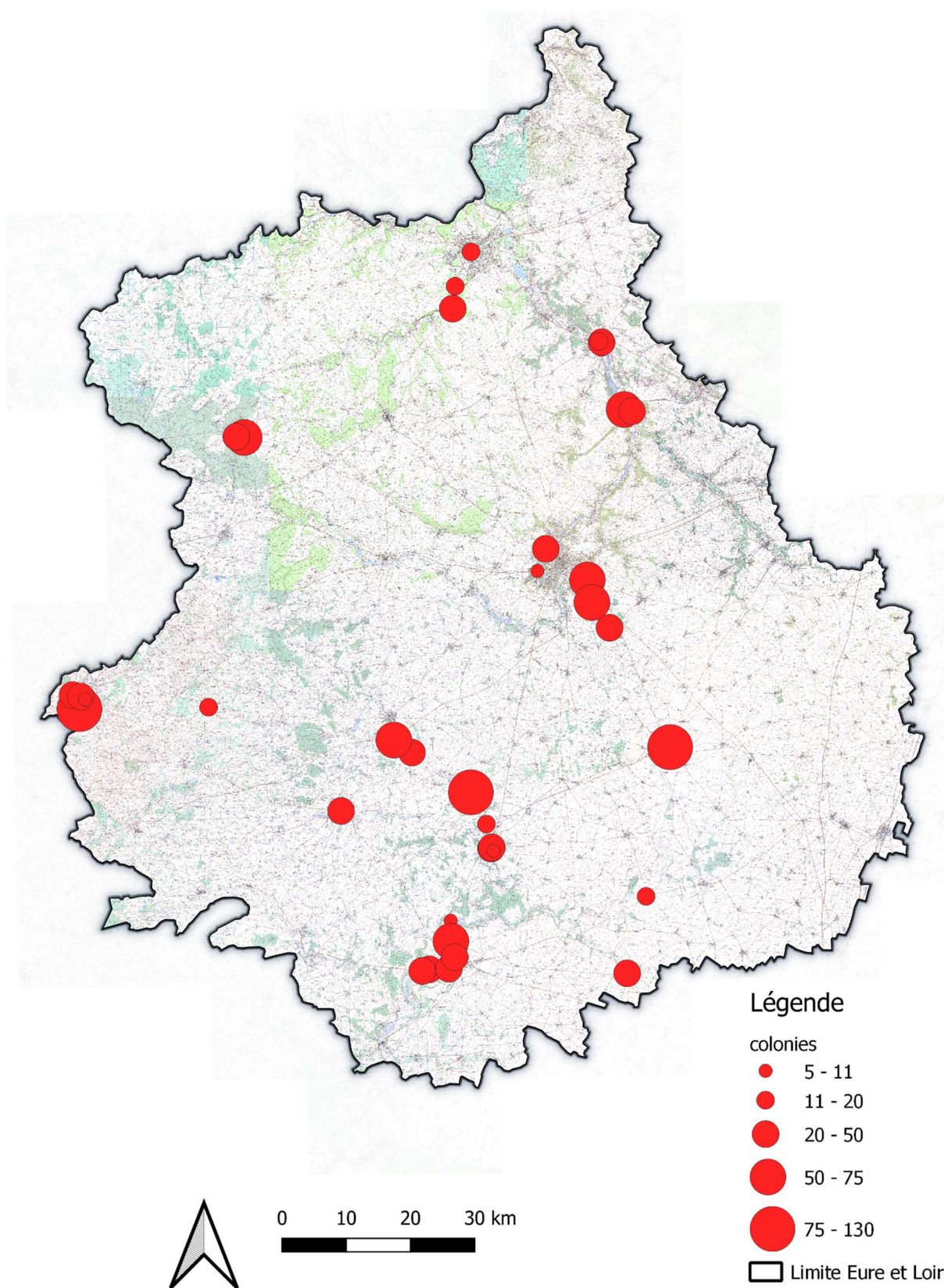


Figure n° 2 : Localisation et taille des différentes colonies de Corbeaux freux en Eure et Loir.

Lorsqu'on s'attarde sur les observations de colonies sur la période proche entre 2000 et 2015, la population nicheuse dénombrée était de 1251 nids actifs, soit une population considérée comme stable.

► Toutefois, la taille des colonies a nettement évolué puisqu'elle a diminué de l'ordre de 28 %. Au contraire, le nombre de colonies a augmenté de 34 %. On assiste donc à une sorte de fractionnement des colonies.

► En une décennie, les colonies dites « rurales » présentent surtout dans les petits boisements en milieu agricole ont quasiment disparu au profit de colonies présentes dans et en périphérie des grandes villes (figure n°3).

► A l'instar d'autres espèces grégaires vivants en colonie, l'intégration d'un facteur de menace tel que le tir de régulation dans et à proximité des colonies n'engendre pas réellement une régulation au sens strict du terme mais plutôt un déplacement du problème.

Nous pouvons remarquer sur les figures 2 et 3 que les colonies à proximité de la Beauce ont été réduites et se sont probablement déplacées dans et à proximité de Châteaudun.

Il en est de même pour les colonies rurales à proximité de Chartres où elles se sont rapprochées de l'agglomération et ont renforcé les colonies existantes. Quelques colonies sont apparues ces dernières années et reprennent la place d'anciennes colonies qui ont disparu à la fin des années 90.

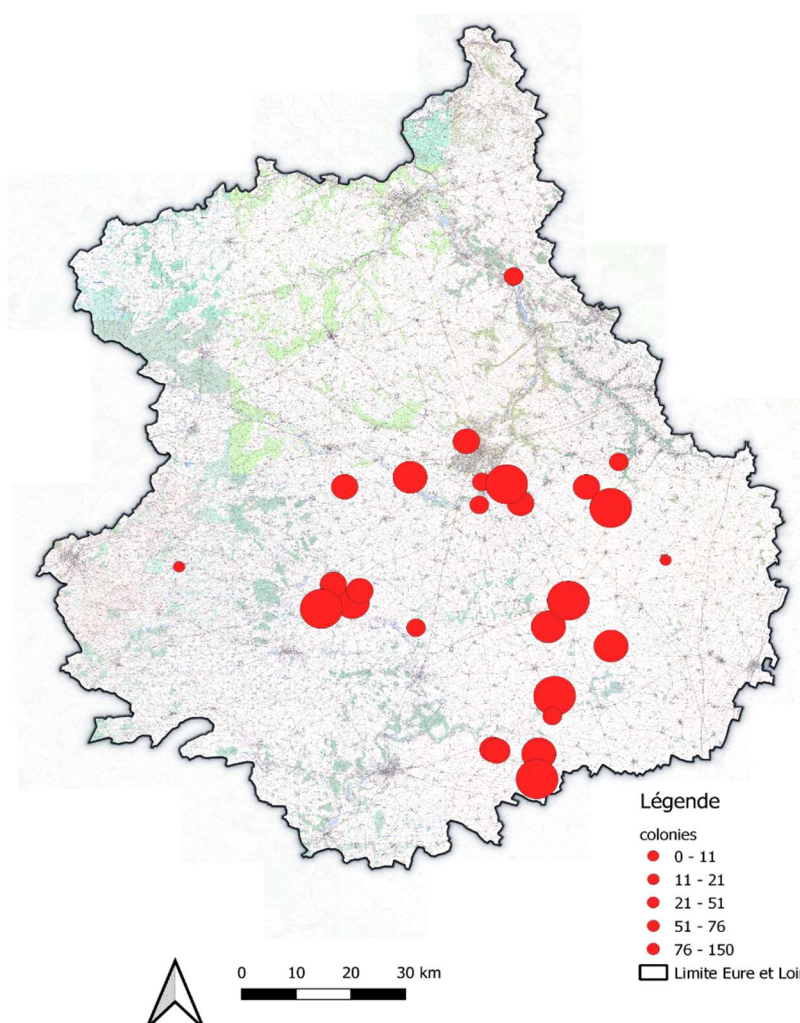


Figure n°3 : Localisation et taille des colonies de Corbeaux freux entre 2000 et 2015.

4. DISCUSSION

Le Corbeau freux est une espèce « susceptible d'occasionner des dégâts » en Eure-et-Loir et est donc soumis à un plan de gestion cynégétique. Lorsqu'on s'attarde sur les chiffres des chasseurs, nous pouvons montrer deux paramètres importants :

- **Le nombre de prélèvements** : ils oscillent entre 5300 et 6000 individus prélevés (excepté 2021-2022). Si on le compare à l'effectif reproducteur constaté en Eure-et-Loir (1341 couples) et à la production (entre 2 et 4 jeunes par couples) cela amène à le comparer à une population de 5364 à 8050 individus considérés reproducteurs. A cette population locale, peut s'ajouter durant la période de chasse l'apport d'individus de colonies voisines au département et de populations potentiellement migratrices. On peut pourtant noter qu'une part importante des prélèvements doit toucher la population locale.
- **L'évolution du nombre de prélèvements** présente une certaine stabilité mais cette chasse n'étant pas soumise à des quotas de tirs, ceux-ci pourraient être amenés à augmenter. La stabilité des tirs alors que les corbeautières sont devenues urbaines, révèle que ces oiseaux subissent un prélèvement accru sur leurs aires de nourrissage ou lors de leurs déplacements. Ces conditions de prélèvements sont difficilement contrôlables si les chasseurs ne font pas remonter leurs prises. A terme donc, devrait émerger une incertitude quant au devenir de nos populations de corbeaux.



Figure n°4 : évolution des prélèvements de Corbeaux freux en Eure et Loir (Source : schéma départemental de gestion cynégétique 2023-2029).

Malgré tout, la population du Corbeau freux en Eure-et-Loir est clairement menacée lorsqu'on regarde vers l'avenir. Les taux de prélèvements sont trop élevés lorsqu'on la compare à la taille de la population locale. A cela, il faut ajouter la mortalité naturelle (froid, manque de nourriture, prédation, collision, pollutions, etc...). Est-ce que la migration des colonies vers le milieu urbain va devenir réellement une aubaine ? Pas si sûr, surtout lorsqu'on s'attarde par exemple sur le cas de la ville de Senonches. Dernièrement, la corbeautière localisée sur un site du Conservatoire des Espaces Naturels a été complètement détruite en invoquant le désir de retrouver une prairie humide mais également de régler la nuisance causée par la présence des 75 nids... (*L'Echo Républicain*, 19/09/2025). Quel avenir pour la petite colonie du centre-ville de Senonches ? Idem pour la ville de Nogent-le-Rotrou, la colonie s'étend à toute la ville maintenant.